

Marseille, le 14 octobre 2022

Madame Frédérique CAMILLERI
Préfète de Police
Préfecture des Bouches-du-Rhône
2 boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE Cedex 20



LE MAIRE

N/REF. : PB/GR/LC
N° 17414/22/10/00428
OBJET : Modification schéma radars
8° arrondissement
PJ/1

Madame la Préfète,

A l'occasion de nos rencontres avec les Comités d'Intérêt de Quartier du littoral Sud, ces derniers nous interpellent sur le schéma d'implantation des radars, tel qu'il a été dévoilé dans La Provence à la fin du mois d'août 2022.

En effet, si des appareils ont bien été prévus dans le 8ème arrondissement sur Prado 1, Prado 2, Michelet et Rabatau, ainsi que sur l'avenue Georges Pompidou au débouché de la Corniche, il n'a en revanche été prévu aucune implantation sur l'avenue Mendès-France, l'avenue de Bonneveine, l'avenue de la Pointe-Rouge, l'avenue Clot Bey, l'avenue de Hambourg, l'avenue Madrague de Montredon, la rue Joseph Vidal, le boulevard Notre-Dame, le chemin des Goudes, la rue Breteuil, la rue Paradis et la rue du Commandant Rolland.

Si l'on peut effectivement parfois constater sur les axes retenus des excès de vitesse, ils sont limités par le nombre de feux tricolores et les embouteillages.

En revanche, la situation sur le littoral à partir du David est préoccupante car c'est une zone de très forte fréquentation, notamment en période estivale, avec beaucoup de véhicules en transit pour les nombreux piétons et vélos qui fréquentent les plages, le parc balnéaire, les bars et restaurants. Un accident très grave a ainsi eu lieu devant l'établissement « The Red Lion », à la Vieille Chapelle, en août dernier.

De la même manière, l'axe Bonneveine/Hambourg (2x2 voies), très rectiligne et sur lequel il n'y a pas de feux tricolores, fait l'objet de rodéos permanents extrêmement dangereux.

C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que vous puissiez ré-examiner les implantations prévues pour inclure les voies proposées. L'apaisement de la circulation sur le littoral Sud est nécessaire et nous espérons que vous pourrez compléter votre dispositif.

Restant à votre disposition pour échanger sur ce dossier,

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

 Pierre BENARROCHE

BADARS TOURELLES

- 1A3 - L2 : Les Arnaux vers Saint-Loup (70km/h)
- 6 - L2 : Saint-Loup vers Les Arnaux (70km/h)
- 5 - Sainte-Marthe vers Les Aygallades Carrefour entre le Bd Dorgelès et Fontainelet. (50km/h)
- 6 - Avenue Raimu (50km/h)
- 7 - Ploembières vers La Rose Devant le bâtiment du Conseil Départemental. (50km/h)

RADARS FIXES

- 1 - A7: Lyon vers Marseille À hauteur de Ploembières. (90km/h)
- 9 - A50: Ambagne vers Marseille Au niveau de la sortie Manpoul. (90km/h)
- 10 - Tunnel Vieux-Port : Martignas vers Aubagne Installé dans le premier renforcement. (50km/h)
- 11 - A7: Lyon vers Marseille Au niveau de la sortie 32 Saint-Antoine. (90km/h)

Les axes qui devraient être dotés de plusieurs radars urbains d'ici fin 2023

Les axes autoroutiers

Graphismes SARRELLI